

La cession des territoires, fait à leurs yeux, partie de ces derniers articles. Ainsi, dans ce système, la conférence ne s'occuperait de la dette et de la navigation de l'Escaut qu'après la prise de possession du Limbourg et du Luxembourg par la roi Guillaume. La France et l'Angleterre s'opposent formellement à ce que la question soit ainsi scindée. Elles demandent que la discussion s'établisse sur l'ensemble du traité. Cette prétention est tout-à-fait juste. Il est impossible de séparer des questions qui se lient les unes aux autres et qui peuvent se résoudre par des compensations réciproques.

— Le maréchal Clauzel, dit un journal, faisant ses préparatifs de départ, lorsqu'il a été invité à une audience particulière qui a eu lieu hier à Neuilly. De nombreux commentateurs ont donné à cette visite, dans les circonstances actuelles, une haute importance. L'Afrique, l'Espagne et le portefeuille de la guerre étaient les trois termes par lesquels on expliquait la présence du maréchal dans le cabinet de Louis-Philippe, et les entretiens dans les allées ombreuses de Neuilly.

On apprend ce matin que le départ du maréchal pour ses terres est indéfiniment ajourné, et qu'il assistera aux manœuvres de Lunéville et de St-Omer.

— On écrit de Londres au *Messenger* :

Il vient d'être décidé entre notre cabinet et celui des Tuileries, que les représentations faites au pacha d'Egypte, dans le but d'obtenir qu'il diffère sa déclaration d'indépendance, seront appuyées par une flotte combinée anglo-française. Si Méhémet-Ali persistait dans sa résolution de se déclarer indépendant, et que la Russie voulût intervenir activement, pour anéantir la puissance égyptienne, nous pouvons assurer que la flotte combinée a reçu des instructions, pour s'opposer de vive force à l'intervention russe.

La France et l'Angleterre sont décidées à soutenir le système de non-intervention en Orient et à exiger que le différend survenu entre la Porte et son vassal soit, en cas de persistance de la part du pacha, soumis à une conférence composée des cinq grandes puissances signataires du traité de Vienne.

La déclaration d'indépendance de Méhémet-Ali n'est pas une détermination prise à la légère : tout fait voir que l'Angleterre a joué un grand rôle dans cette intrigue. Les événements vont tellement se presser que nous aurons très-souvent l'occasion de revenir sur ce sujet.

#### AFFAIRES D'ESPAGNE.

On lit dans la *Sentinelle des Pyrénées* :

Une somme de 600,000 fr. envoyée par les puissances du Nord a traversé notre frontière et est arrivée au quartier-général du prétendant. C'est un à compte sur d'autres sommes plus considérables que doit recevoir don Carlos. Cet argent est destiné à l'organisation et à la solde de nouveaux escadrons de cavalerie que l'on doit former.

— Le prétendant est arrivé à Estella le 13 au soir, venant d'Elorio ; le lendemain, 14 juillet, il a passé la revue de 14 bataillons commandés par Maroto. On dit qu'il doit se mettre à la tête de nombreuses forces carlistes qui sont réunies sur ce point, où l'on s'attend à une attaque d'Espartero.

— La *Gazette de Madrid* du 12 publie une ordonnance ministérielle portant que tous les jeunes gens célibataires qui sont en prison et ne sont accusés d'autre délit que d'avoir servi dans les rangs des factieux, seront incorporés dans l'armée. Cette mesure est générale pour toutes les provinces.

— Le bruit court qu'Espartero a abandonné Benacerada, cette position si chèrement conquise. Nous doutons de ce fait, néanmoins il paraît positif que les carlistes ont organisé et concentré des forces considérables sur la gauche de la ligne d'Espartero, entre les limites de la Biscaye et les montagnes de Santander. Le chef Castor qui rivalise d'activité avec Martin Zurbarano, sous une bannière différente, a fortifié, dit-on, plusieurs positions importantes, et il est parvenu à organiser douze ou quatorze bataillons composés en partie de natifs de la province, et en partie de Castillans qu'amènent les hardis partisans des autres provinces.

Palillos et Orejita, tombant à l'improviste en Andalousie, sur Baylen, Linares et Bunos, ont pillé ces villes. (*Cor. libér.*)

— On écrit de Madrid, le 14 juillet :

On vient de découvrir dans la capitale une conspiration carliste dont le projet était de former un rassemblement qui devait pousser le cri de révolte dans la soirée de ce jour. Le chef qui devait se mettre à la tête du mouvement, sa femme, deux des principaux conspirateurs et plusieurs autres individus impliqués dans cette trame, ont été surpris et sont entre les mains de l'autorité avec les preuves irrécusables de leur crime, tels que fusils, tromblons, pistolets, lances, sabres, cartouches, etc. Tous ces effets ont été trouvés cachés dans la maison de plaisance du comte de Cuba, hors de la porte de Ségovie. Le chef de la conspiration qui se dit brigadier, a déclaré se nommer don Jon Batiz de Velasco,

mais on croit, non sans quelque fondement, que c'est un nom supposé. Il y a déjà plusieurs jours que l'autorité supérieure militaire suivait le fil de cette conspiration et qu'elle avait disposé la troupe qui a fait cette importante capture.

PAYS-BAS. — Liège, 20 juillet.

Le grand argument des défenseurs de la *glorieuse*, contre l'acceptation pure et simple des vingt-quatre articles, est que ce traité a été imposé par la force ; ils en concluent que pour ce motif, il est nul, de toute nullité. Il y a dans cette manière de raisonner, une double erreur : erreur de fait, erreur de droit. En effet, où est l'armée, la flotte, la force matérielle en un mot qui a mis la Belgique dans la nécessité de consentir au traité dont elle se plaint aujourd'hui si amèrement ? les cinq grandes puissances représentées à la conférence de Londres, ont-elles envoyé un seul bataillon dans nos provinces, ou une seule frégate sur nos côtes, pour contraindre Léopold, ses ministres et ses chambres à se conformer à leurs volontés ? Nullement. Y a-t-il eu violence morale, a-t-on seulement menacé d'abandonner la révolution aux chances de la fortune, si elle rejetait le sort que lui faisait la conférence ? Pas davantage ; et le roi, et ministres et représentans ont accepté librement l'œuvre de l'aréopage européen ; et certes, dans ce moment, ils ont dû se sentir pénétrés d'un sentiment de reconnaissance envers les monarques qui les gratifiaient si généreusement d'un état bien arrondi de quatre millions d'habitans.

La Belgique ne peut donc pas dire qu'elle a été forcée de souscrire au traité. Il lui était parfaitement libre de le repousser ; mais dans ce cas, elle s'exposait au danger de perdre l'appui des deux puissances qui venaient de la sauver d'un naufrage assuré. L'abandon de ces deux puissances, la replaçait nécessairement sous la domination du roi des Pays-Bas, dont l'armée victorieuse était là toute prête à venir recueillir le fruit de ses récents triomphes. De quelque manière qu'on envisage la chose, il est impossible de méconnaître que les cinq grandes puissances ont concédé l'indépendance à la Belgique *aux conditions stipulées dans le traité des vingt-quatre articles*. Ces conditions sont devenues obligatoires pour la Belgique par le fait de son acceptation, comme elles le deviendront pour le roi des Pays-Bas dès qu'il aura consenti aux arrangemens qui sont maintenant sur le tapis. Il n'y a pas à sortir de là. La Belgique jouit de la chose, elle doit en supporter les charges, puisqu'elle les a acceptées.

Dira-t-elle qu'en accédant au traité, elle y a été forcément déterminée parce qu'elle se trouvait sous le poids des défaites irréparables qu'elle avait essuyées à Hasselt et à Louvain ? Ce motif ne serait pas plus admissible que les autres. Un état qui a conclu un traité sous l'empire des circonstances malheureuses, est tenu à l'observer religieusement comme s'il y avait adhéré volontairement. C'est là un principe de droit public admis dans tous les temps, et qu'on ne saurait méconnaître sans rejeter la société dans le chaos. Qu'arriverait-il en effet, si chaque état pouvait réclamer contre les sacrifices qui lui ont été imposés par d'autres états ? Un déchirement général serait la suite inévitable d'une semblable prétention.

En somme : les puissances ont exigé la Belgique en état indépendant en lui imposant certaines conditions que ont été acceptées par elle. L'indépendance est le prix de l'observance de ces conditions ; les rejeter, c'est renoncer au seul titre que lui a conféré la nationalité. La Belgique est donc placée dans l'alternative inévitable de se conformer au traité, ou de le considérer comme non avenu ; elle ne peut en recueillir les avantages, et en laisser les charges à la Hollande ; un semblable droit public ne fait pas encore partie du code des nations. (*Industrie,*)

Du 21. — Notre correspondant de Francfort nous annonce sous la date du 19 de ce mois, que M. de Grunen, plénipotentiaire de S. M. le roi des Pays-Bas en cette ville, n'a pas quitté un instant son poste. Nous pouvons donc démentir la nouvelle de son arrivée à Bruxelles, qu'ont donnée la plupart des journaux belges. (*Idem.*)

— La renommée n'a pas assez de ses cent voix pour chanter les honneurs qui ont été rendus au maréchal Soult pendant son séjour à Londres. Notre pauvre Belgique qui a un bien grand besoin de consolation, aime à trouver dans les démonstrations de John Bull envers l'ambassadeur de Louis-Philippe, une preuve de la bonne harmonie qui règne entre la France et l'Angleterre, et par conséquent un gage du maintien de l'alliance qui a créé et soutenu la royauté entée sur les barricades de septembre. Ne serait-il pas plus juste et plus rationnel de n'y voir que l'effet de l'orgueil breton, flatté d'avoir sous ses yeux l'homme qui lui rappelle ses plus glorieux triomphes, en Portugal, en Espagne et surtout à Waterloo ? Les peuples comme les individus aiment, exaltent même ceux qu'ils ont vaincus : c'est une sorte d'hommage qu'on se rend à soi-même. Quel autre titre le duc de Dalmatie